

Le CMJ, c'est quoi ?

C'est s'impliquer dans sa ville !

Il donne la parole aux jeunes, élus par d'autres jeunes.

Tu peux ainsi participer au développement de ta ville et faire des propositions, sur toutes les décisions de la vie quotidienne, pour les jeunes de ta commune.

Être membre d'un Conseil Municipal Jeunes, c'est une vraie responsabilité qui nécessite du temps, de l'imagination, des échanges...

Quand on a été choisi(e) par ses copains pour les représenter, on les tient au courant des réunions.

Consulte le projet pédagogique du Conseil Municipal des Jeunes →



Plus d'infos, sur le site internet de la ville www.beaufortenanjou.fr →



Comment fonctionne le CMJ ?

Le CMJ est divisé en deux entités :

-Le Conseil Municipal des Jeunes Écoles (CMJE).

-Le Conseil Municipal des Jeunes Collège (CMJC).

Pour être conseiller il faut : soit être résidant à Beaufort-en-Anjou, soit avoir ses parents inscrits sur les listes électorales ou être contribuables à Beaufort-en-Anjou.

Ils se réunissent environ une fois par mois, le mercredi de 17h à 18h30, sauf pendant les vacances scolaires. Certaines actions auront lieu pendant les vacances.

Comment fonctionnent les élections ?

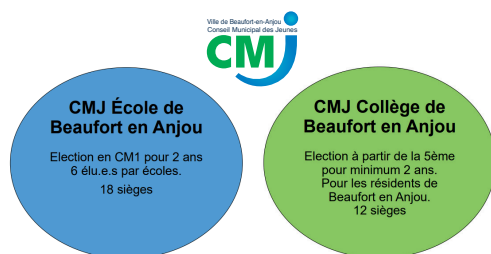
Pour les jeunes scolarisés au collège Molière, le vote sera ouvert les 3 et 8 octobre 2024, le midi dans le foyer. Les jeunes non scolarisés au collège Molière seront invités à venir voter dans les mairies de Beaufort-en-Anjou, aux horaires habituels d'ouverture du 2 au 9 octobre 2024.

Nous vous remercions de bien vouloir retourner ce document complété à la mairie de Beaufort-en-Vallée avant le mardi 24 septembre 2024.

La proclamation des résultats sera communiquée le 11 octobre.

Tous les jeunes de la 6^{ème} à la 3^{ème} peuvent voter. Tous les jeunes de 5^{ème} à la 3^{ème}, résident à Beaufort-en-Anjou peuvent candidater.

Ta campagne électorale devra être réalisée SUR UN FORMAT A4 (recto).



ÉLECTION DU CMJ COLLÈGE ET SI TU PARTICIPAIS AVEC NOUS À LA VIE DE TA VILLE ?

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
UN CONCENTRÉ DE CITOYENNETÉ



Lors du mandat 2023-2024, nous avons souhaité mettre en valeur les talents de chacun. Nous avons donc organisé un événement pour tous sur le thème « Beaufort a un incroyable talent. Nous avons réalisé les affiches, géré la communication, piloté la recherche de candidats, réfléchi à des récompenses, animé le jour J... bref nous avons tout fait de A à Z, accompagnés des adultes du CMJ. L'événement a été une réussite. Nous avons aussi participé aux cérémonies officielles de la ville. **Toi aussi, tu peux t'engager et proposer des idées pour ta ville et tous ses habitants.**

1-DÉCLARE-TOI CANDIDAT
EN COMPLÉTANT TON « ACTE DE CANDIDATURE »

**2-FAIS SIGNER À TES PARENTS
L'AUTORISATION PARENTALE**

3-ENVOIE TON DOSSIER
AVANT LE 24/09 À CMJ@BEAUFORTENANJOU.FR



Tu as des questions ?
06 71 78 26 18

**JE ME
DÉCLARE
CANDIDAT**

à l'élection du
Conseil Municipal
de Jeunes
Collège (CMJC)
de la ville de
Beaufort en Anjou
pour l'année 2024

Je dépose mon acte de candidature

Mon nom :

Mon prénom :

Mon école :

Ma classe :

Mon adresse :

49250 BEAUFORT-EN-ANJOU

Mon numéro de téléphone :

Celui de mon père (*portable*) :

Celui de ma mère (*portable*) :

L'adresse mail de mes parents :
(pour l'envoi des convocations)

.....@.....

Date : 2024.

Ta signature
en tant que candidat →



Autorisation parentale

Je soussigné(e) :

Père-mère-tuteur, de l'enfant :

Autorise mon fils/ma fille à être candidat(e) à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) 2024.

En cas d'élection, je l'autorise à participer à toutes les actions du Conseil municipal des jeunes.

J'autorise la Ville de Beaufort-en-Anjou à diffuser, dans ses différents supports de communication, des photographies sur lesquelles mon enfant apparaît dans le cadre de ses activités du CMJ.

Cela concerne les supports papiers, le site internet et les réseaux sociaux.

J'autorise l'enregistrement de mes données personnelles de mon enfant dans un fichier informatique afin qu'il soit informé des activités, des réunions et tout lien qui entre dans son rôle de Conseiller Municipal des Jeunes.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour les finalités définies ci-dessus.

J'autorise le responsable du CMJ à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie) rendues nécessaires, pour notre enfant :

Date :
..... 2024

Signature
des parents :